

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le deux juillet,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le
Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER,
pour la session ordinaire du mois de juillet

N° 116/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

Objet de la délibération :
MSAP Quingey : demande de subvention

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 10
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 17
- Votants : 76

Résultat du vote

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
- Procuration**
- Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard
Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Deux Maisons de Services et d'Accueil au Public sont installées sur le territoire Intercommunal, l'une à Amancey et l'autre à Quingey.

Le fonctionnement de ces équipements est aidé par l'État via le FNADT et via le fonds Inter-opérateur à hauteur de 25 % plafonné chacun à 15 000 €, soit pour la MSAP de Quingey :

Budget de fonctionnement prévisionnel	9 771.00 €	Subvention	
		FNADT 25 %	2 443.00 €
		Fonds Interopérateurs 25 %	2 443.00 €
		CCLL	4 885.00 €
TOTAL	9 771.00 €		9 771.00 €

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement ci-dessus pour la MSAP de Quingey,
- Autorise le Président à solliciter les subventions,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Préfecture du Doubs

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18

Reçu le 23 JUL. 2018

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Contrôle de légalité